



Index égalité hommes/femmes 2024

La législation française demande aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de viser à les supprimer. L'index égalité Hommes-Femmes permet d'évaluer sur 100 points notre niveau d'égalité entre les femmes et les hommes de l'entreprise au travers de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes sur 40 points ;
- L'écart de taux individuels d'augmentation de salaire sur 35 points ;
- Le taux de salariées bénéficiant d'une augmentation de salaire dans l'année qui suit leur retour de congé maternité sur 15 points ;
- Le nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations dans l'entreprise sur 10 points.

Au titre de l'année 2024, nous obtenons un résultat global de 72/100, réparti comme suit :

- L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'entreprise est de 36/40 points ;
- L'écart de taux individuels d'augmentation de salaire est de 15/35 points ;
- Le taux de salariées bénéficiant d'une augmentation de salaire dans l'année qui suit leur retour de congé maternité est non calculable ;
- Le nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations dans l'entreprise est de 10/10 points.

Nous souhaitons améliorer et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les domaines de la formation, de l'évolution de carrière et de la rémunération. C'est pourquoi nous nous engageons dans un certain nombre d'actions telles que :

- La parité hommes-femmes dans les shortlists d'entretiens de recrutement ;
- Un processus de révision salariale intégrant et garantissant l'égalité femmes-hommes dans le cadre des performances individuelles ;
- La mise en visibilité des talents féminins et la parité hommes-femmes dans l'organisation ;
- Ou encore la mise en place d'actions de prévention en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.

Pour cela, VFS France réaffirme en 2025 à travers son accord triennal relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à l'articulation vie privée et vie professionnelle, sa volonté de mettre en œuvre et de piloter des actions en faveur de l'égalité des genres et de l'amélioration des conditions de travail.

